

A voté !

Comment voter?



Comment voter?

1. **Les cartes électorales:** la carte électorale est valable pour tous les scrutins et est délivrée à tout électeur inscrit sur la liste électorale. Elle n'a pas de limite de validité. Elle est gratuite et d'un modèle uniforme.

La carte électorale doit obligatoirement contenir les indications suivantes :

- Nom, prénoms, domicile ou résidence, date et lieu de naissance de l'électeur, ainsi que le code postal de son domicile.
- L'indication du lieu et du numéro du bureau de vote où doit se présenter l'électeur.

2. Comment l'obtenir ?

En s'inscrivant sur les listes électorales de sa commune.

3. Faut-il signaler un changement d'adresse ?

Oui, il est nécessaire de le signaler à sa mairie même s'il n'y a pas eu de changement de commune.